

## DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

### ENQUÊTE PUBLIQUE N° 1904

### BERNEX / CHAMBERT-LULLY

#### Projet de plan localisé de quartier N° 30010-507

Le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie vous informe que le projet de plan localisé de quartier N° 30010-507, accompagné de son règlement, son rapport explicatif, son concept énergétique territorial et son schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux, situé entre le chemin de la Léchaire, le chemin de la Presse et le chemin des Ruttets, à la limite sud du village de Lully, sur le territoire de la commune de Bernex, est déposé :

- **au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5<sup>ème</sup> étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : [www.ge.ch/amenagement/procedures](http://www.ge.ch/amenagement/procedures) ;
- **à la mairie de Bernex**, 311, rue de Bernex (heures d'ouverture : lundi-mardi-jeudi: de 8h30 à 12h. et de 13h30 à 16h30, mercredi de 8h30 à 12h. et de 14h. à 18h., vendredi de 8h30 à 12h. et de 13h30 à 16h., ou sur rdv dès 8h. le matin ou après la fermeture du soir) Tél. : 022 850 92 92 ;

où il peut être consulté du **22 mars au 21 avril 2017** inclusivement.

Ce projet de plan localisé de quartier abroge et remplace, pour partie, le règlement de construction de Lully adopté par le Conseil d'Etat le 26 janvier 1983 et le plan N° 27425 qui lui est annexé.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par écrit, durant ce délai, au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, office de l'urbanisme, direction du développement urbain – rive gauche, case postale 224 - 1211 Genève 8.

**Publication FAO** : 22 mars 2017

**Le conseiller d'Etat chargé du département  
de l'aménagement, du logement et de l'énergie**

**Antonio HODGERS**